

Le 20 mars 2019, lors d'une réunion publique de quartier, l'adjointe à l'urbanisme déclare avec fermeté : « *Après un rendez-vous avec le promoteur, je lui ai demandé de déposer un permis modificatif afin qu'il n'y ait aucun véhicule qui rentre par la rue Henri Barbusse. C'est presque acté. L'entrée et sortie se fera uniquement derrière l'école du Rialet* ».

Le 15 avril 2019, le maire signe le permis de construire 90 logements et 110 places de parking souterrain dont le seul et unique accès est l'impasse Henri Barbusse.

Cet énorme mensonge révèle en réalité une manœuvre dilatoire destinée à endormir les vellétés de recours des riverains contre le permis de construire. D'autant qu'au moment où l'adjointe à l'urbanisme faisait sa déclaration publique, la commune ne disposait d'aucune maîtrise foncière pour réaliser une voie alternative.

En septembre 2020, les travaux de terrassement démarrent avec un accès du chantier partagé avec l'entrée de l'école du Rialet. Place Publique alerte aussitôt école et parents de la dangerosité de cette situation.

Le 15 février 2021, le maire signe en catimini un permis modificatif qui prévoit l'entrée des véhicules par la rue Barbusse et leur sortie du côté de l'école du Rialet.

En février 2022, les parents d'élèves découvrent cette modification et lancent une pétition pour s'y opposer.

Le 22 avril 2022 le maire annule le permis modificatif, revenant ainsi à la solution d'un accès unique par la rue Barbusse.

Une impasse sécuritaire

Ce retour à la case départ soulève des problèmes de sécurité qui paraissent aujourd'hui insolubles. Comment faire circuler 110 véhicules à double sens dans une impasse tellement étroite qu'une voiture normale ne peut pas y faire demi-tour ? Comment organiser leurs entrées et sorties sur l'avenue principale de la ville déjà encombrée à quelques dizaines de mètres du feu tricolore inutile du carrefour de la poste, vestige pitoyable d'un plan de circulation qui n'en était pas un.

Cette situation contredit totalement le règlement de la zone UB concernée du PLU qui stipule que « *les accès doivent être adaptés et aménagés de façon à apporter la moindre gêne à la circulation publique* ». Ce même article impose que « *les caractéristiques des voies doivent également répondre aux exigences de sécurité, de la défense incendie, du service de collecte des déchets urbains ainsi qu'aux exigences de la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les voies et impasses doivent être aménagées dans leur partie terminale afin de permettre aux véhicules de faire aisément demi-tour...* ».

Il est évident que la rue Barbusse ne répond à aucune de ces caractéristiques. Si un incendie se déclarait dans un des bâtiments situés du côté de cette impasse, aucun véhicule de secours n'oserait s'y aventurer et l'évacuation des occupants s'avérerait extrêmement difficile.

Côté école, des problèmes subsistent

Même si la sortie du parking a été supprimée de ce côté, il n'empêche que l'entrée de l'école devra être partagée avec les véhicules de secours, de collecte des déchets et de livraisons. L'autre souci, permanent celui-là, c'est que les classes situées en vis-à-vis des immeubles devront occulter leurs fenêtres compte tenu de la proximité des bâtiments. Des conditions d'enseignement inacceptables à nos yeux !



Malgré cette situation inextricable, le maire a annoncé qu'il avait le projet d'agrandir l'école du Rialet pour compenser la fermeture de l'école Chabaud toujours dans ses plans. Il serait bien qu'au préalable il ait réglé les uns après les autres les problèmes de circulation et de sécurité évoqués dans cet article.